



AMEN

Les aménités des espaces ruraux : comment leur gestion et leur valorisation contribuent au développement territorial



Aménités environnementales

Valorisation des aménités

Offre territoriale

Eco-développement

Politiques publiques

Les aménités occupent une place de choix dans les discussions sur les dynamiques des territoires ruraux : bien mises en valeur, elles sont censées générer des emplois et booster le niveau des revenus... Vrai ? Simple effet de mode ?

Le projet AMEN étudie comment les modes de gestion et de valorisation des aménités environnementales dans les espaces ruraux peuvent contribuer au développement territorial à partir d'observations conjointes en Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes.

Une typologie écologique et cognitive des aménités et l'analyse spatiale de la fréquentation touristique, montrent que les usagers perçoivent des « bouquets d'aménités » attractifs qu'ils valorisent via les activités récréatives, les produits de terroir et les hébergements.

Problématique

Comment définir, identifier et analyser la notion d'aménités dans les espaces ruraux ? Approche subjective ou objective ?

Existe-t-il une demande pour ces aménités ? de la part des résidents de ces espaces ? des touristes ? des visiteurs à la journée ? Quels sont leurs vecteurs possibles de valorisation ? activités touristiques et récréatives ? produits de terroir ? services de qualité ?

Comment améliorer l'efficacité des stratégies privées et publiques de préservation et de mise en valeur des aménités ?

Les aménités peuvent-elles nourrir réellement un processus de développement régional ? Par quels modes de valorisation ?

Référents Recherche

Coordination : UMR GAEL / mollard@grenoble.inra.fr

Aquitaine : UR ABDX / mbolatiana.rambonilaza@irstea.fr

Auvergne : UMR Métafort / dominique.vollet@irstea.fr

Rhône-Alpes : UMR GAEL / lacroix@grenoble.inra.fr

Référents Acteurs

Aquitaine : CDT33 / iflarriba@girond.com

Auvergne : PNR des volcans d'Auvergne

iblanc@parcnaturel-volcansauvergne.com

Rhône-Alpes : MITRA / hugues.beesau@rhonealpes-tourisme.com

Laboratoires

UMR GAEL, INRA-Université de Grenoble

UMR METAFORT, Irstea, Clermont-Ferrand

UR ADBX, Irstea, Bordeaux

UR DTM et UR EM, Irstea, Grenoble

UMR LIG, CNRS-Université de Grenoble

IREGE, Université de Savoie

UMR CREDECO, INRA-CNRS-Université de Nice

Partenaires

Mission d'Ingénierie Touristique de Rhône-Alpes

Parc Naturel Régional des Bauges

SITOB, Syndicat de la Tome des Bauges

Syndicat des vins de Savoie

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Comité Régional du Tourisme d'Auvergne

Comité Départemental du Tourisme de Gironde

Syndicat Mixte Pays Médoc

Mission Estuaire de la Gironde, CG 33



© Irstea, C. Malon

PNR des volcans d'Auvergne

Contribution au développement régional

Une « aménité » est un espace ou un lieu agréable, en raison de la qualité de ses attributs naturels, sociaux et culturels (cf. p 2)

La contribution des aménités aux dynamiques territoriales ne peut être effective que si l'on prend en compte à la fois l'offre et la demande d'aménités. Cela impose de repenser l'offre d'aménités en fonction des préférences des consommateurs, des spécificités et diversités de leur demande et de leur intérêt pour les produits de qualité-terroir (goût et ancrage territorial, respect de l'environnement).

Cette contribution est due aussi aux services de qualité tels que les services touristiques et résidentiels qui sont très liés aux aménités environnementales. Ces vecteurs de valorisation sont en réalité mal connus ou négligés. Les acteurs des espaces ruraux doivent les étudier pour mieux les prendre en compte.

Définition des aménités

Le terme « aménité » a une origine ancienne. De tradition latine, il désigne un lieu agréable lié à des dimensions naturelles, mais aussi sociales et culturelles. L'OCDE a remis ce terme en vogue dans les années 90, pour désigner les « attributs, naturels ou façonnés par l'homme, liés à un espace ou à un territoire, qui le différencient d'autres territoires qui en sont dépourvus ».

Dans une perspective de valorisation des ressources disponibles d'un territoire donné, cette définition très (trop) générale doit être approfondie. Pour cela, nous avons combiné une typologie objective qui s'appuie sur l'analyse écologique, fonctionnelle et anthropique des espaces ruraux et une typologie subjective des aménités basée sur la perception et le vécu des « usagers ».

Caractérisation des aménités

Cette double typologie des aménités permet de faire la différence entre l'analyse écologique des espaces naturels et patrimoniaux et la perception et le vécu de ces espaces. En effet ce qui peut être agréable pour les uns ne l'est pas forcément pour les autres. Nous avons donc analysé l'offre et la demande pour évaluer le potentiel de valorisation des aménités par les territoires. Cela a permis ensuite de mieux évaluer l'impact sur le développement territorial.

Les chantiers de la recherche AMEN

Pour chacun des quatre axes de recherche, sont détaillés les champs d'analyse, les méthodes et les terrains d'investigation :

Figure n°1 : Méthodologie générale du projet AMEN

Objet d'analyse	Méthodologie	Application
Axe 1. Définition et caractérisation des aménités		
Approche cognitive	Photolangage Oculométrie	Résidents, touristes excursionnistes du PNR des Bauges
Approche écologique	Typologie écologique et fonctionnelle (cartographie)	Le Cœur des Bauges (PNR)
Approche socio-économique	Enquête + 200 usagers, notation hédonique et localisation des gîtes	PNR du Massif des Bauges
Axe 2. Demande d'aménités		
Les pratiques touristiques	Exploitation statistique enquête demande touristique (TNS Sofres)	Panel de touristes en Aquitaine, Auvergne, Rhône-Alpes
Les séjours de nature	Analyse conjointe par la méthode des choix expérimentaux	Touristes de l'estuaire de la Gironde
Les produits de terroir	Expérimentation en laboratoire	Consommateurs de fromages résidant ou séjournant en Savoie
Axe 3. Stratégies d'offre d'aménités		
Protection/mise en valeur des espaces agricoles et naturels	Etude des documents définissant les usages de l'espace : analyse juridique, enquêtes sur leur mise en œuvre	Elus communaux du PNR et des SCOT, bailleurs/agriculteurs de baux ruraux environne- mentaux
Les mesures agri-envi- ronnementales	Enquête sur les coûts de transaction pour leur mise en place	Agriculteurs dans et hors PNR (Nièvre, Cantal, Puy de Dôme, Creuse)
Les réseaux sociaux	Enquêtes coordinations acteurs publics/ privés	Acteurs Estuaire de la Gironde et PNR Volcans d'Auvergne
Axe 4. Impact sur le développement territorial		
Analyse d'indicateurs socioéconomiques	Méthode quasi-expéri- mentale avec groupe de contrôle	Communes des PNR de Rhône-Alpes et d'Auvergne

Les terrains d'étude

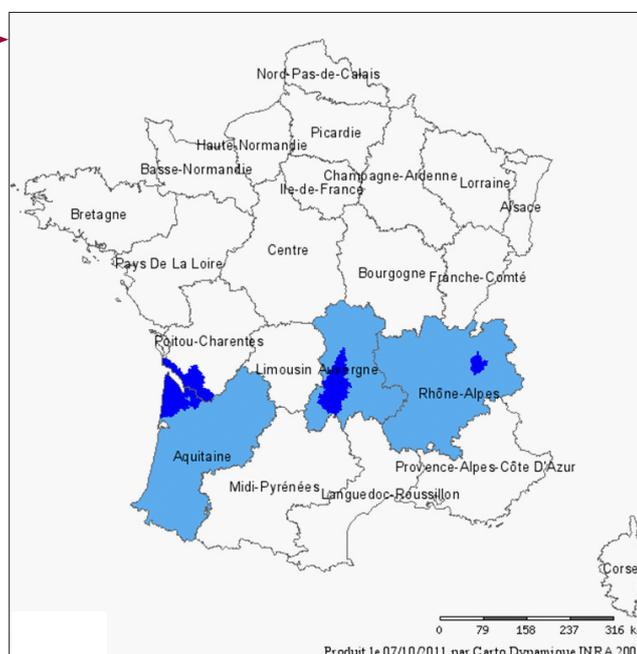
3 régions qui ont des problématiques rurales et touristiques contrastées :

- ♦ l'Aquitaine,
- ♦ l'Auvergne,
- ♦ et la région Rhône-Alpes.

3 territoires dont l'environnement est préservé et qui ont valorisé leur potentiel d'éco-labellisation :

- ♦ l'Estuaire de la Gironde,
- ♦ le Parc des Volcans d'Auvergne,
- ♦ et le Parc des Bauges.

Figure n°2 : Carte de localisation des terrains d'étude



Un « bouquet » composé par chacun...

♦ Les cognitiens montrent que la perception des aménités est différente selon les visiteurs : d'abord globale et normative, elle compose peu à peu des systèmes ou *bouquets d'aménités* dont l'attractivité varie selon le profil des sujets. L'*oculométrie* (figure n°3) montre les points du paysage qui attirent le regard, tandis que le *photolangage* montre une perception ni statique ni réductrice des aménités qui met en jeu le sensitif : calme et tranquillité, nature et tradition, vécu de racines temporelles et affectives (image de la grand-mère, souvenirs d'enfance...).

Figure n°3 : Approche cognitive par oculométrie

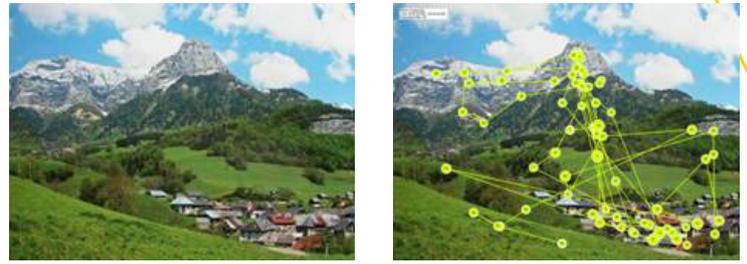


Figure n°4 : Localisation des Gîtes et analyse surfacique des habitats écologiques

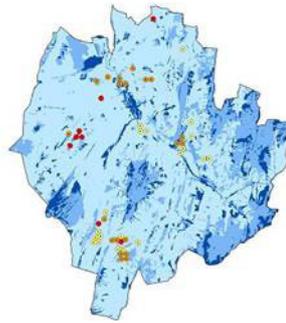
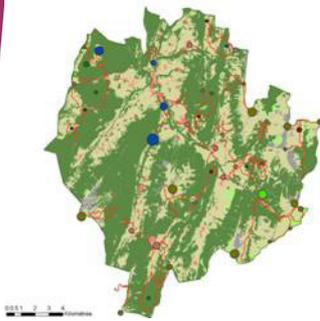


Figure n°5 : Itinéraires de randonnée les plus fréquentés et grands ensembles écologiques

♦ Les écologues ont créé une cartographie détaillée du Cœur des Bauges (analyse surfacique des habitats, zones protégées, faune et flore) puis une *typologie fonctionnelle* simplifiée des grands ensembles. Ils ont superposé ces variables écologiques aux lieux privilégiés des visiteurs pour l'hébergement en gîtes (figure n°4) et pour les randonnées (figure n°5). **Résultats** : les excursionnistes et les résidents principaux préfèrent l'action et accèdent aux sommets et zones rares, alors que les touristes et résidents secondaires cherchent plus le repos et la contemplation (zones aquatiques et lisières). L'attractivité des aménités induit donc des comportements très différents (« *affordance* »).

♦ La synthèse confirme que la «valeur écologique» des aménités (avec leurs composantes culturelles et patrimoniales) constitue bien un vecteur d'attractivité pour les visiteurs qui renforce la fréquentation de ces territoires. L'hétérogénéité de perception, la diversité des comportements induits contraint l'offre touristique à s'adapter à cette diversité pour mieux valoriser le potentiel de ces aménités du territoire.

La valorisation touristique des aménités

L'analyse du tourisme rural d'été met en évidence l'émergence de pratiques touristiques ancrées sur les aménités.

Certes les séjours traditionnels de type « retour chez soi » se maintiennent. Ils ne s'appuient guère sur les aménités du lieu de visite ou une activité spécifique, et génèrent peu de dépenses. Mais deux types de séjours constituent les segments principaux du tourisme rural « moderne ». Il s'agit des séjours tournés vers la pratique d'activités de pleine nature et ceux tournés vers la découverte du patrimoine local. De ce fait, ils constituent des vecteurs majeurs de valorisation des aménités. En marge de ces deux segments, émerge aussi un tourisme gastronomique qui valorise la complémentarité entre les aménités naturelles et les aménités culturelles des territoires.

D'ailleurs, les séjours qui valorisent la nature sont les séjours préférés des touristes d'été de l'estuaire de la Gironde. Ils sont prêts à payer ceux-ci aussi cher que les séjours valorisant les aménités patrimoniales et historiques, dès lors que les activités récréatives proposées facilitent l'accès aux aménités naturelles les plus spécifiques et les plus authentiques de la destination (i.e. les îles de l'estuaire de la Gironde et le fleuve). En outre, la garantie d'un label « écotourisme » semble nécessaire.

La gestion collective des aménités

Les acteurs institutionnels des territoires sont souvent à l'initiative de projets collectifs de valorisation (par ex. les PNR) et de préservation des aménités environnementales. Pourtant, le rôle de ces acteurs publics en la matière diffère selon qu'il existe ou non une structure institutionnelle locale dédiée à ces objectifs.

♦ En l'absence d'une telle structure, les acteurs publics apparaissent surreprésentés dans les dispositifs dédiés à l'environnement, ceux-ci ne constituant guère le cadre de collaborations effectives. Ils se caractérisent en effet par la faible densité et réciprocité des collaborations. Ceci tient probablement à la rareté des initiatives prises pour valoriser les aménités, ou tout du moins à leur manque de visibilité. De ce fait, on peut se poser la question de l'efficacité de ces réseaux d'acteurs, en termes de développement économique.



Figure n°6 : Photos concours Prairies fleuries, PNR des Bauges (2008)

♦ En présence d'une structure de gouvernance dédiée (PNR), les dispositifs institutionnels comptent autant d'acteurs publics que d'acteurs privés ; mais, ce ne sont pas tant les élus que les agents issus des administrations publiques qui jouent un rôle primordial dans la structure. Notre analyse révèle le rôle central du PNR en tant que coordinateur, avec une forte implication dans la gouvernance locale. Ceci a pour effet de marginaliser les acteurs publics du pilotage de l'action collective locale, du fait que les élus ont une activité concentrée sur un rôle de représentation politico-administrative plutôt générique. De ce fait leur efficacité dans l'action collective d'une structure dédiée comme un PNR est plus limitée.

Les résultats (suite)

Effets positifs des PNR

Les PNR, en tant que dispositif de coordination d'acteurs multiples, exercent un effet positif, tant sur la préservation des aménités que sur leur valorisation. Ce faisant, ils participent au développement économique territorial.

La préservation des aménités passe tout d'abord par la réglementation de l'usage des sols, tant sur la préservation des sols agricoles et naturels (SCOT, PLU) que sur leur mise en valeur et leur gestion (baux ruraux environnementaux...). Au niveau communal, il y a peu de différence dans la planification des sols selon que les communes se trouvent sur le territoire d'un PNR ou pas. Par contre, cette différence est plus marquée à l'échelle intercommunale avec la dynamique des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLU)

Les PNR sont aussi efficaces pour coordonner l'offre locale d'aménités. En effet, ils permettent de réduire les coûts des exploitants pour mettre en place des MAE, notamment les coûts postérieurs à la signature du contrat (notamment le suivi de la mise en œuvre des mesures).

Enfin les PNR peuvent concilier développement durable et impact non négatif sur l'économie locale, en termes de niveau de population, de revenu ou de volume d'emplois. Cet impact est particulièrement positif pour l'activité touristique (hébergement comme emplois).

Des rentes territoriales ?

La question posée ici est la contribution positive ou non des aménités au développement territorial, du fait de l'existence de différentiels de prix favorables et liés à ces aménités.

♦ En Rhône-Alpes, la recherche sur la Tome des Bauges, AOC emblématique du Massif, a montré une forte corrélation entre le consentement à payer élevé pour ce fromage et la qualité de l'environnement. Mais ce lien ne suffit pas toujours à créer des rentes, du fait notamment des fortes différences de prix entre formes et

lieux de commercialisation (fruitières ou GMS, dans le Massif ou plus distants).

Il faut ajouter aussi la concurrence avec les fromages voisins : Margéraz, Reblochon, Vacherin, Tamié, Chevrotin, et surtout la tomme de Savoie, plus connue sur le marché national. Les autres produits tels que vin (AOP Chignin, Mondeuse), pommes (IGP), miel ou bois, sont moins valorisés et apparaissent peu liés à la tome des bauges. Le lien avec les services touristiques progresse depuis que le nombre de gîtes 3 épis augmente. Enfin, la MAE pionnière du concours des prairies fleuries créé en 2007 avec le soutien actif du SITOB (devenu concours national en 2010) a contribué à donner une bonne image environnementale des produits du massif, en particulier de la Tome des Bauges (cf. site internet du SITOB).

♦ En Auvergne, la recherche dans le Massif du Sancy montre les préférences environnementales des usagers pour ce territoire et leur bonne image du Massif. On peut la lier aux prix d'achat de produits de terroir (Saint Nectaire fermier, dans une moindre mesure du Bleu d'Auvergne et du miel), grâce à la nature et à l'intensité des liens perçus par les usagers entre le prix des produits et la qualité de leur environnement. Cependant, il semble que pour l'instant seuls le St Nectaire et le Bleu d'Auvergne (AOP) valorisent réellement les aménités qui attirent les usagers.

La valorisation des aménités via les produits de terroir montre que l'agrément d'un lieu influence positivement la valeur de ses produits, au-delà des signes de qualité et/ou d'origine. Toutefois, les aménités d'un territoire, même si elles participent à la valeur affective d'un produit, ne sont valorisables que si :

1. Le territoire est bien délimité
2. Ses aménités sont appréciées des consommateurs
3. Il y a « congruence » (correspondance, harmonie) entre le produit et les aménités

Pour aller plus loin...

- ♦ Bel F., Lacroix A., Lyser S., Rambolinaza T., Turpin N., 2011. Pratiques touristiques et aménités en espace rural. 48^e Congrès ASRDLF Schoelcher Martinique, 6-8/07, 15 p.
- ♦ Boschet C., Rambonilaza M., 2010. Dispositifs informels et collaborations interindividuelles autour des aménités environnementales. *Management & Avenir*, à paraître dans le numéro 53, en Janvier 2012, 24 p.
- ♦ Brun JJ., Mollard A., 2010. Les aménités environnementales : quel potentiel d'écodéveloppement territorial ? Une analyse interdisciplinaire de la valorisation économique des aménités. *Les conférences PSDR, Réflexion sur le développement régional et territorial*, INRA Agroparistech, 11 janvier, (diaporama 38).
- ♦ Cremer-Schulte D., Dissart J.-C. 2010 Estimating the effect of Regional Nature Parks in France. Paper presented at the *European Regional Science Association annual congress*, Jönköping, Sweden, August 19-23, 26 p.
- ♦ Decamps M., Vollet D., 2010. Comment les agriculteurs perçoivent-ils la politique agri-environnementale ? Une analyse dans quatre départements français. 47^e Congrès ASRDLF-AISRe, Aoste (Italie), 20-22/09 (diaporama 25).

Pour citer ce document :

MOLLARD A. et alii. (2011). Valoriser les aménités des espaces ruraux, Projet PSDR AMEN Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes, Série Les 4 pages PSDR3.

Plus d'informations sur le programme PSDR :

<http://www.psdraquitaine.org/>
<https://psdr-auvergne.comagref.fr>
<http://www.psd-r.fr>

Contacts :

PSDR Auvergne : Laurent Trognon (ENGREF) – laurent.trognon@agroparistech.fr
PSDR Aquitaine : Frédéric Saudubray (Iristea) – frederic.saudubray@irstea.fr
PSDR Rhône-Alpes : Daniel Roybin (INRA) – droybin@auagris.com
Direction Nationale PSDR : André Torre (INRA) – at@agroparistech.fr
Animation Nationale PSDR : Frédéric Wallet (INRA) – fw@agroparistech.fr

Pour et Sur le Développement Régional (PSDR), 2007-2011

Programme soutenu et financé par :



Rhône-Alpes



AMEN